

✘ DÉCHETS TOXIQUES



Deux possibilités :

- **Dépôt à la déchèterie du SIVaTRU** (voir l'encart ci-dessous),
- **Dépôt au véhicule stationné Place de l'église de 9h à 13h** ; voir calendrier ci-contre. Se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Liste des déchets toxiques sur www.sivatru.fr

■ OBJETS ENCOMBRANTS



Meubles, matelas, ferrailles, gros morceaux de polystyrène,...

Deux possibilités :

- **Dépôt à la déchèterie du SIVaTRU** (voir l'encart ci-dessous),
- **Collecte en porte-à-porte (sortir les encombrants le jour de la collecte avant 7h30).**

Limite fixée à 1 m³ par foyer et par mois, 60 kg et 2 m de long par objet.

⚠ LES INTERDITS de la collecte en porte-à-porte

Déchets automobiles, déchets d'amiante et de construction (gravats, plâtre,...), déchets toxiques.



Déchets professionnels exclus.

Les appareils électriques et électroniques (DEEE) doivent être rapportés en magasin lors de l'achat d'un nouvel appareil du même type. A défaut, merci de les déposer à la déchèterie plutôt qu'à la collecte des encombrants.

DÉPÔT À LA DÉCHÈTERIE DU SIVaTRU

Ecopôle Seine Aval, Chemin des Moines, 78510 Triel-sur-Seine
01 39 27 03 77

L'accès à la déchèterie intercommunale du SIVaTRU est réservé aux particuliers munis d'une carte d'accès permanente délivrée lors de leur première venue à la déchèterie, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les apports sont autorisés dans la limite de 1 m³ par foyer et par passage, tous déchets confondus, et de cinq passages par mois. Cette limite ne s'applique pas aux déchets végétaux.

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi 13h30 à 17h30
Mercredi 9h à 12h et 13h30 à 17h30
Vendredi 9h à 12h et 13h30 à 17h30
Samedi 9h à 17h
Dimanche 9h à 13h
Fermée les jours fériés.



Collectes maintenues les jours fériés, à l'exception du 1^{er} mai et du 14 juillet : ordures ménagères collectées mercredi 2 mai, et déchets toxiques collectés samedi 7 juillet

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
D 1	M 1 ■	J 1	D 1	M 1	V 1 ●
L 2	J 2	V 2 ●	L 2 ▲	M 2 ■ ●	S 2
M 3 ●	V 3 ●	S 3	M 3 ●	J 3	D 3
M 4 ■	S 4	D 4	M 4 ■	V 4 ●	L 4
J 5	D 5	L 5 ▲	J 5	S 5	M 5 ●
V 6 ●	L 6 ▲	M 6 ●	V 6 ●	D 6	M 6 ■
S 7	M 7 ●	M 7 ■	S 7	L 7	J 7
D 8	M 8	J 8	D 8	M 8 ●	V 8 ●
L 9 ▲	J 9	V 9 ●	L 9	M 9	S 9 ✘
M 10 ●	V 10 ●	S 10 ✘	M 10 ●	J 10	D 10
M 11	S 11 ✘	D 11	M 11	V 11 ●	L 11 ▲
J 12	D 12	L 12	J 12	S 12 ✘	M 12 ●
V 13 ●	L 13	M 13 ●	V 13 ●	D 13	M 13
S 14 ✘	M 14 ●	M 14	S 14 ✘	L 14 ▲	J 14
D 15	M 15	J 15	D 15	M 15 ●	V 15 ●
L 16	J 16	V 16 ●	L 16 ▲	M 16	S 16
M 17 ●	V 17 ●	S 17	M 17 ●	J 17	D 17
M 18	S 18	D 18	M 18	V 18 ●	L 18
J 19	D 19	L 19 ▲	J 19	S 19	M 19 ●
V 20 ●	L 20 ▲	M 20 ●	V 20 ●	D 20	M 20
S 21	M 21 ●	M 21	S 21	L 21	J 21
D 22	M 22	J 22	D 22	M 22 ●	V 22 ●
L 23 ▲	J 23	V 23 ●	L 23	M 23	S 23
M 24 ●	V 24 ●	S 24	M 24 ●	J 24	D 24
M 25	S 25	D 25	M 25	V 25 ●	L 25 ▲
J 26	D 26	L 26	J 26	S 26	M 26 ●
V 27 ●	L 27	M 27 ●	V 27 ●	D 27	M 27
S 28	M 28 ●	M 28	S 28	L 28 ▲	J 28
D 29	M 29	J 29	D 29	M 29 ●	V 29 ●
L 30		V 30 ●	L 30 ▲	M 30	S 30
M 31 ●		S 31		J 31	

● Collecte des ordures ménagères

▲ Collecte du tri sélectif

■ Collecte des encombrants

✘ Apport des déchets toxiques au véhicule de collecte stationné Place de l'église

SORTIE DES BACS

la veille au soir
de la collecte

www.sivatru.fr
01 34 01 24 10

Imprimé sur papier recyclé



ECO
EMBALLAGES



Calendrier de collecte 2012 juillet à décembre



Collectes maintenues
les jours fériés, à l'exception du
1^{er} mai et du 14 juillet : ordures ménagères
collectées mercredi 2 mai, et déchets
toxiques collectés samedi 7 juillet

JUILLET

D 1
L 2
M 3 ●
M 4 ■
J 5
V 6 ●
S 7 ✘
D 8
L 9 ▲
M 10 ●
M 11
J 12
V 13 ●
S 14
D 15
L 16
M 17 ●
M 18
J 19
V 20 ●
S 21
D 22
L 23 ▲
M 24 ●
M 25
J 26
V 27 ●
S 28
D 29
L 30
M 31 ●

AOUT

M 1 ■
J 2
V 3 ●
S 4
D 5
L 6 ▲
M 7 ●
M 8
J 9
V 10 ●
S 11 ✘
D 12
L 13
M 14 ●
M 15
J 16
V 17 ●
S 18
D 19
L 20 ▲
M 21 ●
M 22
J 23
V 24 ●
S 25
D 26
L 27
M 28 ●
M 29
J 30
V 31 ●

SEPTEMBRE

S 1
D 2
L 3 ▲
M 4 ●
M 5 ■
J 6
V 7 ●
S 8 ✘
D 9
L 10
M 11 ●
M 12
J 13
V 14 ●
S 15
D 16
L 17 ▲
M 18 ●
M 19
J 20
V 21 ●
S 22
D 23
L 24
M 25 ●
M 26
J 27
V 28 ●
S 29
D 30

OCTOBRE

L 1 ▲
M 2 ●
M 3 ■
J 4
V 5 ●
S 6
D 7
L 8
M 9 ●
M 10
J 11
V 12 ●
S 13 ✘
D 14
L 15 ▲
M 16 ●
M 17
J 18
V 19 ●
S 20
D 21
L 22
M 23 ●
M 24
J 25
V 26 ●
S 27
D 28
L 29 ▲
M 30 ●
M 31

NOVEMBRE

J 1
V 2 ●
S 3
D 4
L 5
M 6 ●
M 7 ■
J 8
V 9 ●
S 10 ✘
D 11
L 12 ▲
M 13 ●
M 14
J 15
V 16 ●
S 17
D 18
L 19
M 20 ●
M 21
J 22
V 23 ●
S 24
D 25
L 26 ▲
M 27 ●
M 28
J 29
V 30 ●

DECEMBRE

S 1
D 2
L 3
M 4 ●
M 5 ■
J 6
V 7 ●
S 8 ✘
D 9
L 10 ▲
M 11 ●
M 12
J 13
V 14 ●
S 15
D 16
L 17
M 18 ●
M 19
J 20
V 21 ●
S 22
D 23
L 24 ▲
M 25 ●
M 26
J 27
V 28 ●
S 29
D 30
L 31

● Collecte des ordures ménagères

▲ Collecte du tri sélectif

■ Collecte des encombrants

✘ Apport des déchets toxiques au véhicule
de collecte stationné Place de l'église

SORTIE DES BACS

la veille au soir
de la collecte

www.sivatru.fr
01 34 01 24 10

Imprimé sur papier recyclé



ECO
EMBALLAGES

GUIDE DE TRI

ORDURES MÉNAGÈRES

À présenter à la collecte
dans votre bac à ordures ménagères.



⚠ DÉCHETS TOXIQUES INTERDITS

DÉCHETS VÉGÉTAUX



Trois possibilités :

- **Le compostage domestique**, en tas ou dans un composteur individuel, renseignements au 01 34 01 24 12.
- **L'apport à la déchèterie du SIVaTRU**, voir les modalités au dos.
- En dernier recours, **les présenter à la collecte d'ordures ménagères** dans la limite de 3 sacs de 100 L remplis aux ¾ ou, pour les branchages, en fagot d'1,50 m de long et de 15 kg maximum.
Ne pas déposer de terre ni de pierre dans les sacs.

TRI SÉLECTIF

Journaux, magazines, cartons,
briques alimentaires, canettes,
boîtes de conserve, boîtes métalliques,
bouteilles et flacons en plastique



- **A jeter en vrac, surtout pas en sac**
- **Ne pas imbriquer vos emballages les uns dans les autres**
- **Ces déchets ne doivent pas être trop sales ni contenir de restes**

⚠ LES INTERDITS

Polystyrènes, serviettes et mouchoirs en papier,
essuie-tout, plastiques autres que bouteilles
et flacons,... A jeter avec les ordures ménagères.



Bouteilles, bocaux et pots en verre
(sans couvercle ni bouchon)



⚠ LES INTERDITS

Miroirs, vitres cassées, ampoules, vaisselle, céramiques.
Leur présence empêche tout recyclage du verre collecté.
A jeter avec les ordures ménagères.

